

Formulaire de demande de prise de rendez-vous pour un contrôle d'assainissement non collectif dans le cadre d'une vente de bien immobilier.

Document à compléter et retourner par mail ou courrier au service Assainissement Non Collectif :

CCEPPG - Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan

Espace Germain Aubert, 17 A Rue de Tourville, 84600 Valréas

spanc@cceppg.fr

Nous contacter : ☎ 04.90.35.01.52. - @ spanc@cceppg.fr

A réception de ce document dûment complété, notre prestataire prendra contact avec la personne désignée pour convenir d'un rendez-vous sur site.

▪ **Informations relatives au bien qui doit être contrôlé :**

Numéro de voie : Voie :

Code postal : Commune :

Références cadastrales : Section(s) : N° de parcelle de l'habitation :

Date prévue de signature : compromis : Acte de vente :

▪ **Propriétaire (vendeur) ou gérant de l'indivision :**

Si le vendeur est une personne physique :

Monsieur Mme Nom : Prénom :

Monsieur Mme Nom : Prénom :

Numéro de voie : Voie :

Code postal : Commune :

Date de naissance :/...../..... Ville et Pays de naissance :
(Mentions obligatoires pour l'instruction du dossier)

Téléphone Fixe : Tél. portable :

Adresse mail :@.....

▪ **Contacts divers :**

Si la vente immobilière est suivie par une Etude Notariale :

Etude Notariale :

Contact : Monsieur Mme

Nom : Prénom :

Téléphone Fixe : Tél. portable :

Adresse mail :@.....

Si la vente immobilière est suivie par une Agence Immobilière :

Agence Immobilière :

Contact : Monsieur Mme

Nom : Prénom :

Téléphone Fixe : Tél. portable :

Adresse mail :@.....

Personne à contacter pour le rendez-vous avec le service d'Assainissement Non Collectif :

Le Propriétaire

L'agence Immobilière

L'Etude Notariale

Autre

Si Autre, précisez :

Nom : Prénom :

Téléphone Fixe : Tél. portable :

Adresse mail :@.....

- **Contrôle**

Dans le cas où le dispositif s'avérerait inapproprié ou non-conforme à la législation en vigueur, les travaux devront être réalisés dans un délai de 12 mois à compter de l'acquisition du bien immobilier. A défaut, une majoration pour raccordement « non-conforme » pourra être appliquée au propriétaire, pouvant aller jusqu'à 100% de la redevance assainissement.

Tarifs des différents types de contrôles fixés par délibération D2023-23 du conseil communautaire le 23 mars 2023, valables au 1er avril 2023 :

- Diagnostic d'entretien et de bon fonctionnement des installations existantes : 150 €
- **Contrôle dans le cadre d'une vente : 300€**
- Contrôle de conception : 80€
- Contrôle de bonne exécution des travaux : 150€

A noter que les tarifs sont susceptibles d'être modifiés par délibération D2023-23 du conseil communautaire. Si toutefois les tarifs venaient à être modifiés, les tarifs révisés seraient appliqués.

Engagement/Attestation

Je soussigné :

- M'ENGAGE à être présent le jour du contrôle ou à être représenté par une personne dûment habilitée
- M'ENGAGE à rendre accessibles le jour du contrôle, tous les regards, couvercles, tampons et ouvertures des dispositifs d'assainissement non collectif (fosse toutes eaux, fosse septique, bacs à graisses, regard de collecte, épandage, puits d'infiltration....) afin de permettre au contrôleur du SPANC d'accéder à l'ensemble des dispositifs (les regards devront être dégagés, accessibles, ouverts, non enterrés et non scellés) ;
- M'ENGAGE à rassembler tous les documents relatifs à mon installation (factures, permis de construire, plan de masse, étude de sol, vidanges...) et à fournir tout document jugé utile par le contrôleur du SPANC,
- M'ENGAGE à payer la redevance du contrôle à réception de l'avis des sommes à payer adressé directement par le Service de gestion comptable (SGC) de Vaison la Romaine à l'adresse indiquée dans la rubrique Coordonnées de Facturation – page 2. Tarifs de contrôle fixés par Délibération du Conseil Communautaire.
- PREND NOTE que les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées par la CCEPPG et seront utilisées par la société prestataire Sol Etudes, le SGC de Vaison la Romaine et la CCEPPG. Elles seront conservées pendant toute la durée de vie du service puis détruites réglementairement. Conformément au Règlement Général de la Protection des Données en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous pouvez demander à exercer vos droits d'accès, d'opposition, de modification et d'effacement de vos données personnelles en contactant la CCEPPG. Nous contacter : ☎ 04.90.35.01.52. - @ spanc@cceppg.fr

Fait à :

Le :

Nom Prénom :

Signature du propriétaire (ou de son représentant légal)